



**C**ENTRE  
**I**NTERNATIONAL de  
**D**ROIT  
**C**OMPARÉ de l'  
**E**NVIRONNEMENT



STRUCTURE FÉDÉRATIVE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
UNIVERSITÉ PARIS 13 - UFR DSPS [HTTPS://SFDD.UNIV-PARIS13.FR/SITE/INDEX.PHP](https://sfdd.univ-paris13.fr/site/index.php)

## COP 22 Marrakech

« " L'indispensable prise en compte des déplacés climatiques et environnementaux »

Lieu : Zone Bleue, pavillon de l'OIF

Date : le 07 novembre 2016 de 13h00 à 15h00

Présentation et animation : Ali Mékouar, vice-président du CIDCE

- « Pour un renforcement de la protection des mobilités humaines dans le droit international du climat »

par **Christel Cournil**, Maître de Conférences en droit public (HDR), Université de Paris 13, Sorbonne, Paris, Cité, Membre de l'IRIS et associé au CERAP (France)

- « Pour un droit à la migration climatique »

par **Houria Tazi Sadeq**, professeur de droit à l'Université de Casablanca, Chaire UNESCO interdisciplinaire pour une gestion durable de l'eau, Avocate (Maroc)

- « Le rôle du Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie dans la protection des déplacés climatiques »

par **Dina Ionesco**, Head of Migration, Environment and Climate Change Division at International Organization for Migration (IOM)

- « Le projet de convention internationale sur les déplacés environnementaux »  
par **Michel Prieur**, Professeur émérite et président du CIDCE

- La déclaration universelle relative aux déplacés environnementaux

par **Hubert Delzangles**, Professeur de droit à l'Institut d'études politiques de Bordeaux (France)

**Pour plus d'informations :**



**Faculté de Droit et des Sciences économiques**

32, rue Turgot - F. 87000 LIMOGES

Tel. +33 (0)5 55 34 97 25

Fax.+33 (0)5 55 34 97 23

<http://www.cidce.org>

E-mail : [michel.prieur@unilim.fr](mailto:michel.prieur@unilim.fr) et [admin@cidce.org](mailto:admin@cidce.org)